

# Déclaration Préalable

Vous souhaitez réaliser une clôture  
**Nous vous expliquons les démarches à entreprendre**





# Sommaire

1 - Avez-vous le bon formulaire ?	p.4
2 - Règles d'urbanisme	p.5
3 - Pièces nécessaires au dossier :	p.6
* plan de situation	
* plan de masse	
* représentation de l'aspect extérieur	
* photo de près	
* photo de loin	
4 - Nombre d'exemplaires	p.10
5 - Délais d'instruction	p.10
6 - Où déposer votre demande ?	p.10
7 - Demander l'alignement	p.11

# 1 - Avez-vous le bon formulaire ?

Lorsque vous demandez un formulaire, n'oubliez pas de bien préciser la nature de vos travaux et du demandeur.

1/6

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME</p>	<h2>Déclaration préalable</h2> <p>à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes</p>	 <p>N° 13703*03</p> <p><b>Imprimer</b></p> <p><b>Enregistrer</b></p> <p><b>Réinitialiser</b></p>
<p><b>Formulaire à utiliser si :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).</li><li>Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).</li><li>Vous édifiez une clôture.</li></ul> <p>Pour vérifier que vos travaux sont bien soumis à déclaration préalable, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie.</p>	<p>Cadre réservé à la mairie du lieu du projet</p> <p>D P Dpt Commune Année N° de dossier</p> <p>La présente demande a été reçue à la mairie</p> <p>le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur</p> <p>Dossier transmis : <input type="checkbox"/> à l'Architecte des Bâtiments de France <input type="checkbox"/> au Directeur du Parc National</p>	

### 1 - Identité et coordonnées du déclarant

**Vous êtes un particulier** Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

• Adresse : Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal : ..... BP : ..... Cedex : ..... Pays : .....

Téléphone (facultatif) : .....

Adresse électronique (facultatif) : ..... @ .....

• Date et lieu de naissance

Date : ..... Commune : .....

Département : ..... Pays : .....

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse ci-dessus. J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique, ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

**Vous êtes une personne morale**

Dénomination : ..... Raison sociale : .....

N° SIRET : ..... Catégorie juridique : .....

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

### 2 - Le terrain

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

• Références cadastrales : section et numéro<sup>1</sup> (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer tous les numéros de parcelles) : .....

• Adresse du terrain

Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

• Superficie du terrain (en m<sup>2</sup>) : .....

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

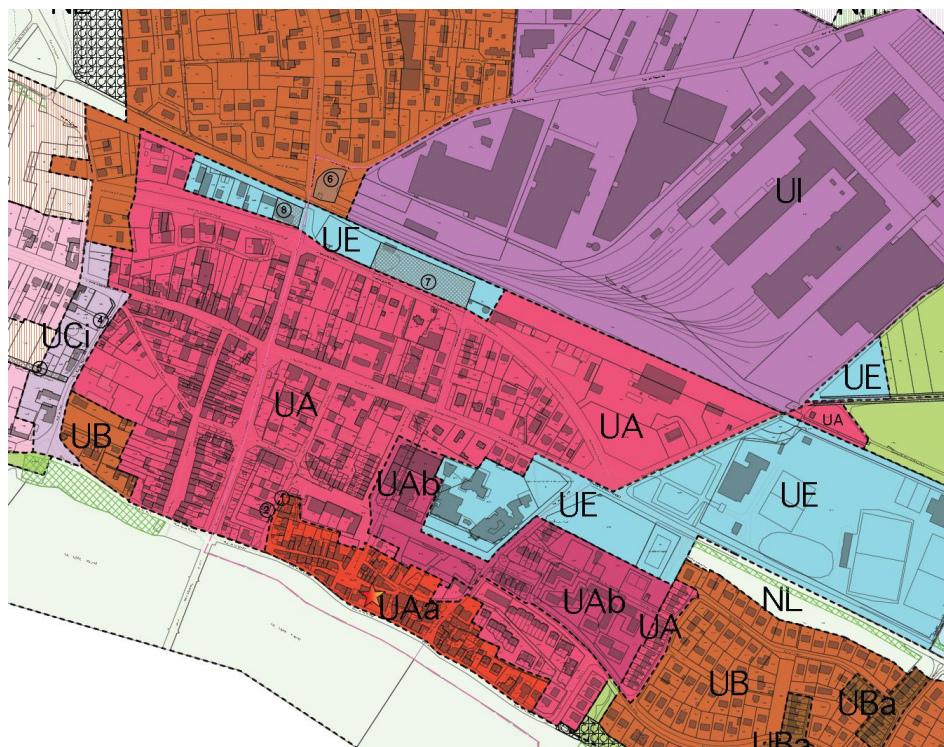
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.  
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.  
<sup>1</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

**Votre numéro de téléphone n'est pas obligatoire, mais il nous est utile pour vous contacter très rapidement pour compléter votre dossier et nous permet de ne pas stopper la procédure.**

## 2 – Règles d’urbanisme

**Avant de dessiner votre projet définitif, il est important de vérifier qu’il est conforme aux règles d’urbanisme.**

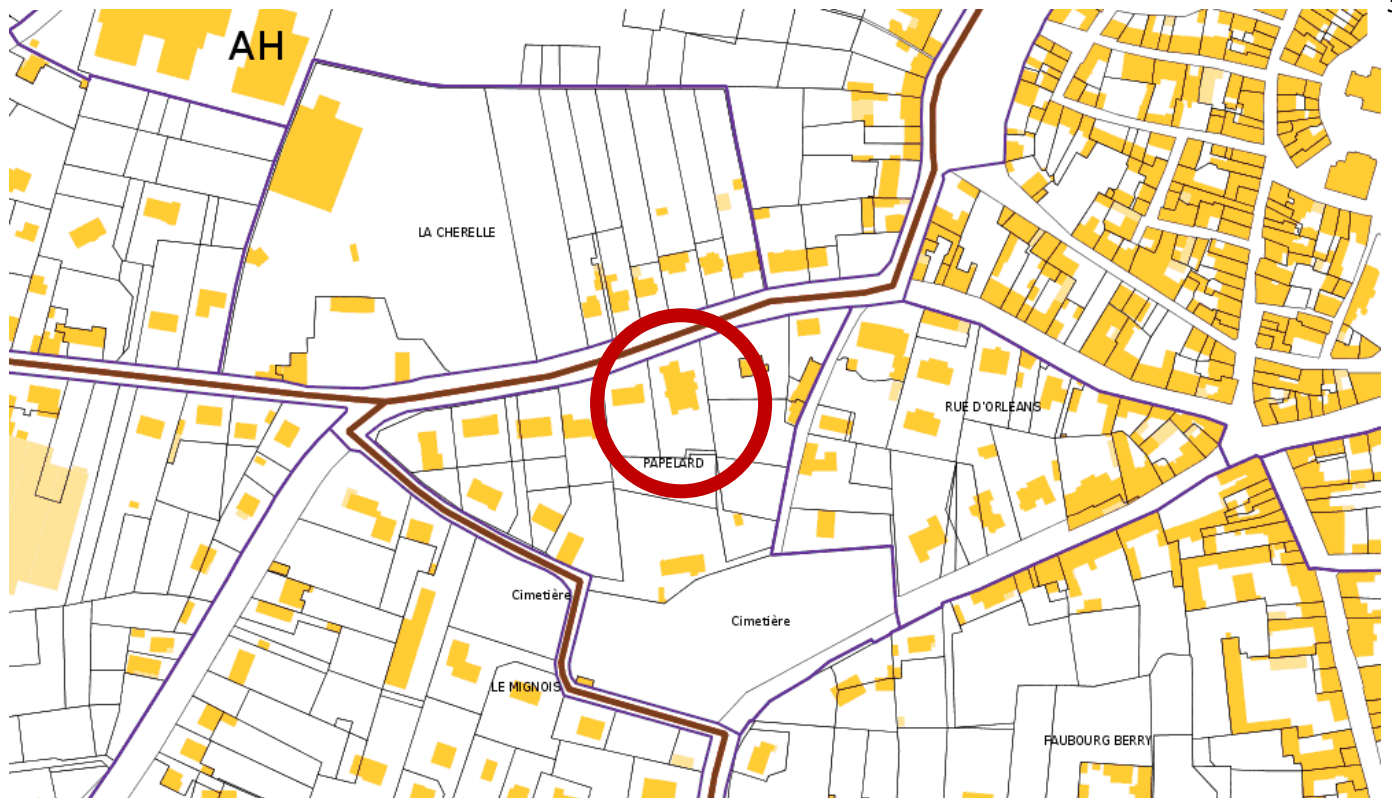
Les Plans Local d’Urbanisme ou les Plans d’Occupation des sols, qui définissent les règles applicables sur votre commune, sont consultables en Mairie ou à la Communauté de Communes des Loges.



Si votre projet est situé dans un périmètre de monuments historiques, il sera obligatoirement soumis à l’avis de l’architecte des Bâtiments de France.

## 3 – Pièces nécessaires au dossier

### Plan de situation



*Échelles conseillées entre 1/2000 et 1/5000*

Ce plan nous permet de situer votre terrain sur la commune.

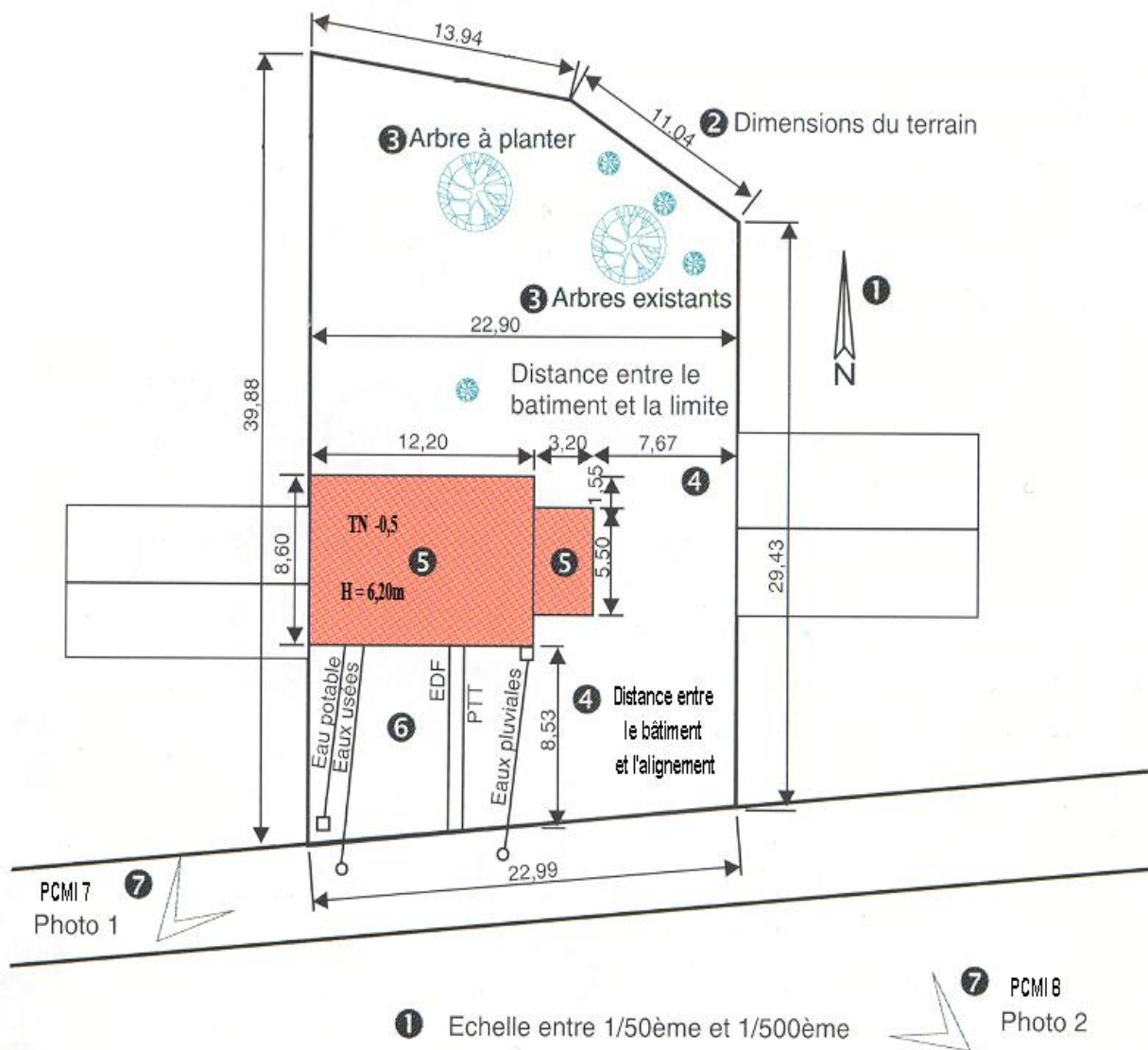
Il doit comporter les indications suivantes :

- \* l'orientation,
- \* les rues et accès,
- \* l'échelle du plan,
- \* les endroits où vous avez pris vos photos.

**Remarque** : peut convenir :

- un extrait cadastral à demander au Centre des Impôts ou sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

## Plan de masse



C'est le plan qui représente la totalité de votre propriété (vous devez déclarer l'ensemble de vos parcelles d'un seul tenant). Ce plan peut être informatisé ou réalisé manuellement.

Il doit comporter les indications suivantes :

- 1- l'échelle du plan et l'orientation,
- 2- les dimensions du terrain,
- 3- les bâtiments existants,
- 4- l'emplacement de la clôture, portail, portillon et leurs dimensions,
- 5- les endroits précis d'où vous avez pris vos photos.

## Document d'insertion graphique dans l'environnement

Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur une fois les travaux réalisés. Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à un photomontage. C'est la solution la plus simple pour un non professionnel (à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement)



*Exemple de document graphique pour l'insertion d'une clôture*



## Photo prise dans l'environnement proche



Photo de près qui doit permettre de situer l'implantation du projet par rapport au terrain (Sur le terrain et montrant l'emplacement futur du projet).

## Photo prise dans l'environnement lointain



Photo de loin qui doit permettre de situer le terrain par rapport au quartier. (Terrain vu du domaine public; l'emplacement du futur projet n'est pas forcément visible)

## 4 - Nombre d'exemplaires

Vous devez fournir 2 exemplaires complets de votre dossier.

Si votre projet se trouve en périmètre de protection d'un monument historique, 1 exemplaire supplémentaire est obligatoire.

## 5 – Délais d'instruction

DELAI LEGAL : 1 mois

EN PERIMETRE ABF : 2 mois

Le délai ne court qu'à compter du caractère complet de la demande. S'il manque des pièces ou si le délai doit être majoré, vous recevrez un courrier vous signalant les documents à fournir ou la majoration du délai et son motif.

## 6 - Où déposer votre demande ?

Tous les exemplaires de la demande de Permis de Construire sont :

- adressés par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, au maire de la commune dans laquelle la construction est envisagée,
- ou déposés contre décharge à la mairie.

## **7 – Demander l’alignement**

L’alignement doit être demandé chaque fois que vous réalisez des travaux en limite d’une voirie routière du domaine public.

L’arrêté d’alignement individuel constate, en l’absence de plan d’alignement, les limites de fait de la voie publique : le Président du Conseil général pour les voies départementales et le Maire pour les voies communales indiquent au propriétaire riverain d’une voie publique les limites de celle-ci au droit de sa propriété.

La demande est faite sur papier libre et comporte les noms, prénoms, le domicile du pétitionnaire, la description des travaux projetés et la désignation exacte de l’immeuble et de la voie.

L’administration a obligation de délivrer l’alignement individuel.

